

Session du 16 octobre 2009

AVIS

relatif au

**RAPPORT D'ORIENTATION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21**

présenté par

*M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan,
au nom de la Commission "Finances et Plan"*

Adopté à l'unanimité

Le CESR constate avec satisfaction que la Région tient les engagements qu'elle avait pris de faire évoluer son Agenda 21 en tenant compte d'un nombre important d'observations formulées par les différentes instances, et en particulier celles du CESR lors des différentes consultations préparatoires qui se sont tenues depuis le mois de mai et qui se sont poursuivies jusqu'en septembre.

Il note en particulier un certain nombre d'évolutions favorables dans la présentation des fiches, tant en ce qui concerne les indicateurs, qu'en ce qui concerne la présentation de l'état d'avancement des actions ainsi que les calendriers de réalisation, de même que figurent désormais pour certaines actions des indications budgétaires. En matière d'état d'avancement des actions, néanmoins, les fiches n'étant pas encore toutes finalisées, le CESR en suivra l'évolution avec intérêt. L'attention doit être plus particulièrement portée sur les solidarités territoriales qui restent le plus en retrait.

Le CESR participera, comme il y est invité, au groupe de travail, relatif à la conditionnalité des aides régionales dans la continuité des travaux qu'il avait réalisés pour la charte d'éco conditionnalité.

Il conviendra de faire de l'Agenda 21 consolidé un instrument totalement opérationnel permettant de conforter la lisibilité des politiques régionales et favoriser leur évaluation. Il est fondamental en ce sens que l'ensemble des actions susceptibles d'y être intégrées y soient formellement et systématiquement reliées dans les futures présentations budgétaires.